



Info Servion

Information périodique de la Municipalité

Septembre 2016



INVITATION A LA POPULATION



Séance d'information

le jeudi 13 octobre 2016 à 20 heures

à la salle communale

(Rte de Servion n° 4 à 1080 Les Cullayes – à proximité du café du Raisin)

Avec pour thèmes :

- **Déchetteries communales et gestion des déchets.**
(nouveaux horaires d'ouverture à consulter au dos)
- **Aménagement du centre du village de Servion avec création d'une zone de rencontre et d'un parking communal.**
- **Message du Président du Comité des fêtes.**
- **Divers et questions-réponses.**

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux, nous vous prions de croire, chères citoyennes et chers citoyens, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Municipalité

Au dos, informations importantes à consulter.





Déchetteries communales

Nouvelle modification des horaires d'accès par badge

Afin de répondre aux demandes de ses citoyennes et citoyens et consciente des incidences provoquées par les restrictions appliquées depuis le 25 juillet, la Municipalité a décidé d'élargir les plages horaires des accès aux deux déchetteries communales. Désormais ces deux sites sont accessibles par badge

du lundi au samedi (le dimanche reste fermé)
de 6h ½ à midi et de 13h ½ à 19h (18h ½ le samedi)

Nous en profitons pour vous rappeler quelques consignes d'utilisation :

- Les déchets doivent impérativement être déposés dans les containers qui leur sont destinés, (merci de lire scrupuleusement les consignes). En cas de doute, le personnel communal peut vous renseigner.
- La benne des déchets encombrants accueille uniquement des déchets qui, par leur volume, n'entrent pas dans les sacs taxés de 17l, 35l, 60l et de 110l. Si besoin, le personnel de voirie vend des sacs à la pièce.
- Afin d'éviter que des personnes qui n'habitent pas la Commune n'entrent sur le site (ce qui est malheureusement relativement courant), la porte d'accès doit impérativement être refermée après votre passage.

Enfin, nous vous informons qu'afin de répondre aux besoins de la population, la Municipalité, en plus d'une benne compactante pour le carton, va bientôt se doter de deux bennes supplémentaires du même type, l'une pour le papier et une autre pour les éléments en plastique. **Nous précisons qu'aucun déchet autre que ceux acceptés par ces bennes ne devra y être introduit (ceci au risque de provoquer des dégâts importants ou de se voir refuser le contenu par la filière de tri).**

Il est désormais possible de conserver et/ou de reprendre la mention de sa commune d'origine après sa fusion avec d'autres communes.
Comment faire ?

Dans le Canton de Vaud, depuis le 1^{er} janvier 2016, il est possible de conserver dans le registre d'état civil la mention de sa commune d'origine après sa fusion avec d'autres communes.

Cette mention, qui sera indiquée entre parenthèse après le nom de la nouvelle commune – exemple : Servion (Les Cullayes) - est désormais automatique pour les personnes originaires des communes vaudoises qui fusionnent. Elle peut toutefois être demandée gratuitement à l'état civil cantonal jusqu'au 31 décembre 2016 par les personnes des communes vaudoises fusionnées avant l'entrée en vigueur de cette disposition. Attention ce droit s'éteindra le 31 décembre 2016.

Pour ce faire, un formulaire ad hoc peut être retiré au greffe municipal ou téléchargé sur le site : www.servion.ch sous l'onglet pilier public puis divers.

La commande de nouvelles pièces d'identité (passeports et cartes d'identité) restent toutefois soumises à l'émolument habituel.

